

RÉALISATION D'UN NOUVEL HÔTEL JUDICIAIRE

Généralités

Place de la Gare, La Chaux-de-Fonds
 Architectes : Isler Gysel Architekten GmbH, Tekhne SA
 Procédure : Concours d'architecture
 Phase actuelle : Demande de crédit de construction
 Surface SP : 15'180 m²
 Volume SIA : 53'976 m³

Objectif du projet

Regroupement du Tribunal d'Instance, du Ministère Public et du Secrétariat Général

Coût

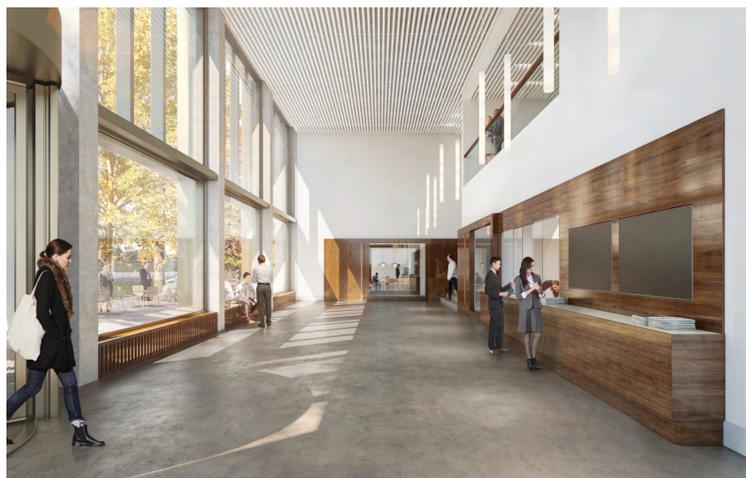
Crédit d'étude : 2'980'000 Frs
 Crédit de construction : 48'500'000 Frs
 Prix au m³ SIA : 893 Frs

Planning

Octroi du permis de construire : printemps 2017
 Réalisation du bâtiment : automne 2017 - hiver 2020
 Mise en service : début 2020
 Déménagement : mi 2020



Vue du Nouvel Hôtel Judiciaire depuis la Place de la Gare



Hall d'entrée

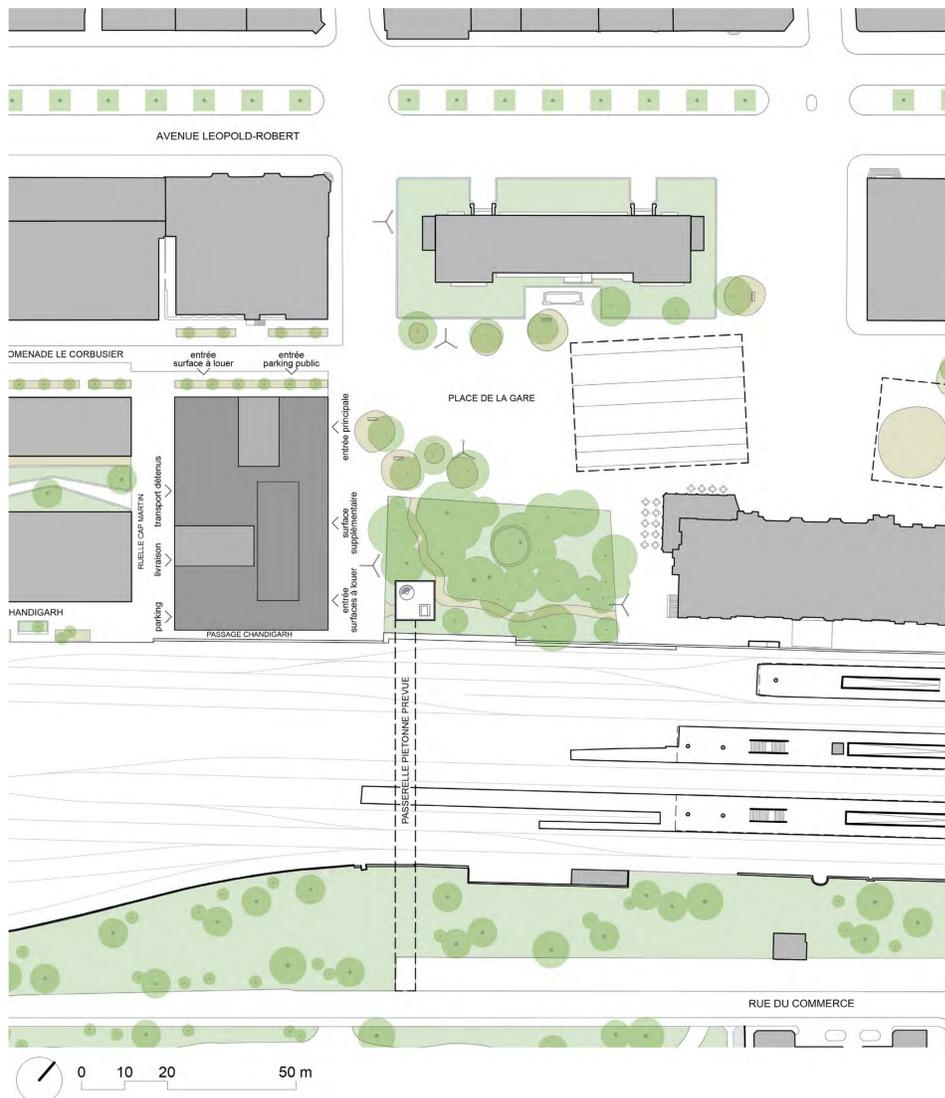


Salle des pas perdus ou "Piano Nobile"

Aspects urbanistiques



Plan spécial Le Corbusier : la réalisation du Nouvel Hôtel Judiciaire est prévue dans le périmètre A



Plan de situation

Le concept

Répartition flexible des étages de bureau



Base:

A) Trois affectations par étage:

B) Le TI s'élargit:

C) Le MP et le TI s'élargissent:

- Eclairage naturel de toutes les surfaces
- Trois noyaux d'escalier et de service indépendants
- Une trame de base de 1.20m
- Positionnement flexible des cloisons
- Selon besoin, les affectations tertiaires peuvent être attribuées complètement ou en partie au TI resp. au MP
- Différentes profondeurs des pièces appropriées pour bureaux, salles de réunion ou surfaces à usage commun

RÉALISATION D'UN NOUVEL HÔTEL JUDICIAIRE

Aspects fonctionnels

Dans le Nouvel Hôtel Judiciaire, le Tribunal d'Instance, le Ministère Public et le Secrétariat Général sont clairement séparés.

Rez-de-chaussée

Le hall donnant sur la Place de la Gare est l'entrée principale pour le Tribunal d'Instance, le Ministère Public, le Secrétariat Général ainsi que pour les visiteurs et les avocats. Les visiteurs accèdent à la "salle des pas perdus" en empruntant le grand escalier. Le personnel accède aux étages par les cages d'escalier.

Les itinéraires des prévenus, du personnel et du public sont séparés. Les deux garages pour les transports des détenus sont situés au rez (côté ouest).

1er étage

Les salles d'audiences sont directement accessibles pour les visiteurs par la "salle des perdus".

Les deux grandes salles d'audience disposent d'un accès séparé du public pour les prévenus, juges et procureurs.

Les parties et les juges se rencontrent uniquement au 1er étage.

Les surfaces prévues pour des utilisations tertiaires pourront être ultérieurement converties en petites et moyennes salles d'audience.

2ème étage

Les bureaux des greffiers et du personnel du Tribunal d'Instance se trouvent à faible distance des salles d'audience. Les guichets et les salles de consultation des dossiers sont situés aux 2ème et 3ème étages du Tribunal d'Instance.

Toutes les salles d'audience du Ministère Public, les guichets, le local de sûreté de la police, la salle de consultation des dossiers/bibliothèque ainsi que les locaux d'attente pour les témoins sont situés au 2ème étage.

3ème / 4ème / 5ème étages

Le Ministère Public et le Tribunal d'Instance sont clairement séparés aux étages supérieurs. Chaque section (Ministère public/Tribunal d'instance) dispose d'une salle de conférence, bibliothèque et d'une cafétéria avec cuisine ainsi que des locaux de stockage et photocopieuses. L'administration du Tribunal d'instance est située aux niveaux 2 et 3. Les niveaux 4 et 5 sont réservés aux juges ainsi qu'aux greffiers-rédacteurs et ne sont pas accessibles au public.

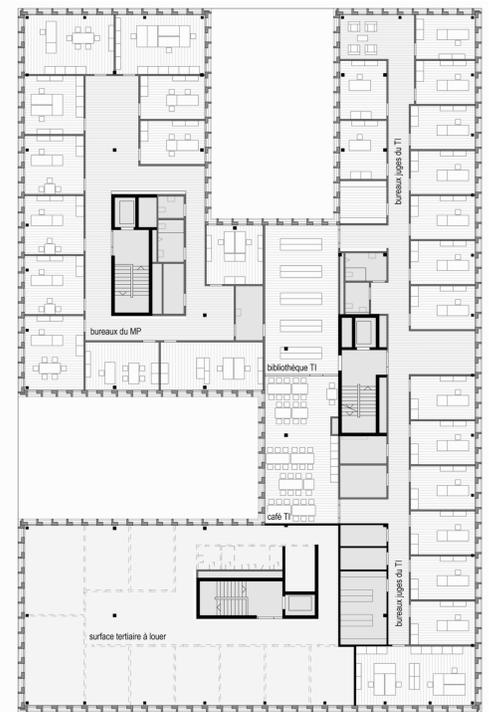
Dans le Ministère public, chaque procureur travaille avec un greffier et des collaborateurs administratifs.

Parking

120 places de parc sont prévues pour les collaborateurs et le public dans un parking souterrain à 2 niveaux.



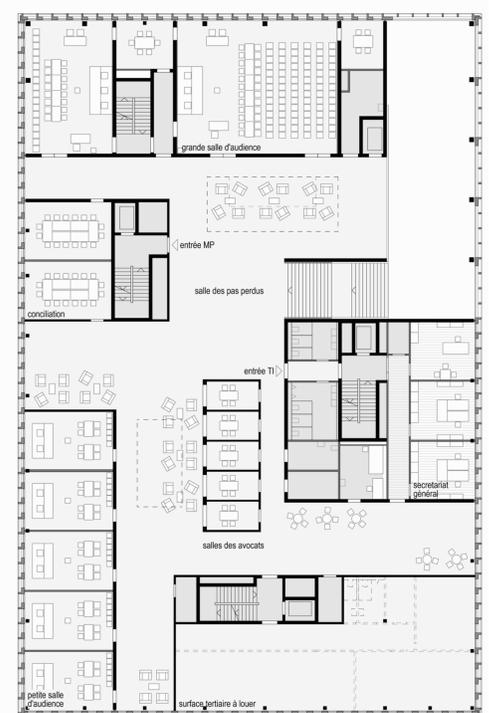
2ème étage



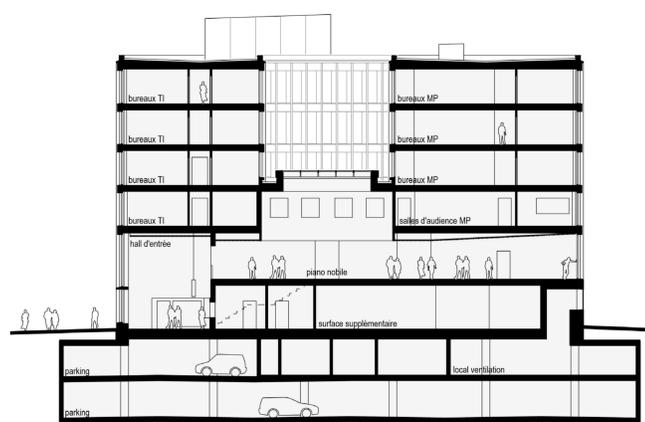
5ème étage



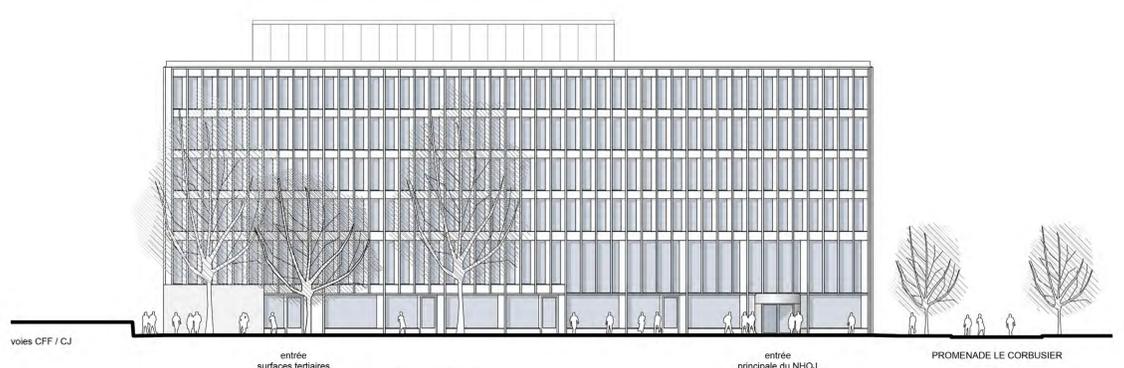
Rez-de-chaussée



1er étage



Coupe transversale



Façade Est, depuis la Place de la Gare

